



FORMATIONS CSE et SSCT

FORMATIONS INTER CSE

AIX EN PROVENCE (13)

(Nuitée du 20) + 21 + 22 + 23 octobre 26



Définir, repérer et traiter les situations de harcèlement moral - sexuel et d'agissements sexistes

DEROULEMENT DU SEJOUR

20 octobre 26

- Arrivée des participants en fin d'après midi
- Nuitée en chambre single + taxe de séjour
- Dîner à la charge des participants

21 octobre 26

- **07h30** - Petit déjeuner
- **09h00** - Mise à disposition d'un salon privé équipé
- **10h30** - Pause, café - thé - jus d'orange – mini viennoiseries
- **12h30** – Déjeuner 3 plats – vins – eaux – café
- **14h00** - Mise à disposition d'un salon privé équipé
- **15h30** – Pause, café - thé - jus d'orange – gourmandises sucrées
- **17h30** - Fin de la réunion
- **19h30** : apéritif de bienvenue
- **20h00** – Dîner 3 plats – vins – eaux – café
- Nuitée en chambre single + taxe de séjour

22 octobre 26

- **07h30** - Petit déjeuner
- **09h00** - Mise à disposition d'un salon privé équipé
- **10h00** - Pause, café - thé - jus d'orange – mini viennoiseries
- **12h30** - Déjeuner 3 plats – vin – eaux – café
- **14h30** – **APRES MIDI LIBRE**
- **20h00** – Dîner à l'extérieur
- Nuitée en chambre single + taxe de séjour



FORMATIONS CSE et SSCT

23 octobre 26

- **07h30** - Petit déjeuner
- **09h00** - Mise à disposition d'un salon privé
- **10h30** - Pause, café - thé - jus d'orange – mini viennoiseries
- **12h00** – Déjeuner 3 plats – vin – eaux – café
- **14h00** – **Départ des participants**

Non inclus dans la prestation : Les transports – les boissons supplémentaires et tous les extras...

Définir, repérer et traiter les situations de harcèlement moral - sexuel et d'agissements sexistes

1^{ère} PARTIE

1/ Le cadre théorique et légal

- Qu'est-ce que le harcèlement moral ? Qu'est-ce que le harcèlement sexuel ? Qu'est-ce que sont les agissements sexistes ?
- Le cadre juridique : le code du travail, le code pénal, les jurisprudences, les obligations de prévention de l'employeur, celles des salariés, le cadre d'intervention du CSE.
- Les missions et actions préventives du CSE et de l'entreprise.

Discussions autour d'affaires jugées dans le cadre prudhommal et pénal (agissements sexistes, harcèlement sexuel, harcèlement moral).

2/ La pratique sur le terrain

- Reconnaître une situation lors d'une visite de terrain ou lors d'un entretien
- Le management toxique, l'organisation toxique. Savoir les repérer, faire des propositions de prévention
- Les audits RPS, les appuis internes et externes, les expertises. Participer à la prévention (dimensions primaire, secondaire et tertiaire)
- Les différents types d'enquêtes : enquêtes internes paritaires, enquêtes externes des services de l'Etat et enquêtes de police
- Maîtriser la pratique des entretiens (de repérage et d'enquête)
- Mise en place d'une grille d'analyse et d'enquête interne à chaque CSE (GAEI).

Mise en pratique : Analyse de situations apportées par la formatrice pour mettre en pratique la grille d'analyse GAEI : diagnostics, premières actions à mettre en place

Pratique d'entretien : mises en situations des 3 types d'entretiens.



FORMATIONS CSE et SSCT

2^{ème} PARTIE

Cette journée sera entièrement consacrée aux analyses de cas et mise en pratique par les Participants

1/ Analyse de plusieurs situations apportées par les participants : diagnostics, premières actions à mettre en place à l'aide de la grille GAEI

2/ Avec l'aide de la formatrice les participants vivront une enquête " elle" (à partir d'un cas d'entreprise apporté par les participants ou la formatrice) :

- partir de leur guide GAEI ils mettront en place une procédure d'enquête
- ils vivront des entretiens de visites de terrain et d'enquêtes (approfondissements, témoignages).
- leur disposition, (Cerfa, BDES, grilles d'entretiens, rapports d'experts, compte-rendu d'entretiens, compte-rendu de commissions, etc)

BON DE COMMANDE

NOM DU CSE : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Mail : _____

N° de Portable : _____ Contact : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

INSCRIPTIONS	NOM	PRENOM	Mail	Téléphone
1 ^{er} participant				
2 ^{ème} participant				
3 ^{ème} participant				
4 ^{ème} participant				
5 ^{ème} participant				
6 ^{ème} participant				
7 ^{ème} participant				
8 ^{ème} participant				
MONTANT : 1 968 € net xParticipants =				€

Thème : Définir, repérer et traiter les situations de harcèlement moral – sexuel et d’agissements sexistes

Inscription sous réserve de disponibilité le jour de la signature du bon de commande

Conditions de réservation : Les inscriptions ne seront effectives qu’à réception par mail du bon de commande dûment daté, tamponné et signé ainsi que du paiement des 50 % d’acompte par virement (voir RIB dans les conditions générales page suivante).

La signature de ce bon de commande entraîne l’acceptation sans modification des conditions générales de vente ci-dessous.

A:

Le :

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Cachet / signature

A retourner par mail à :
christine.berthon@caradyn.fr
 Renseignements : 07 60 54 32 90



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation.

Convention de formation : Un acompte de 50 % sera exigible avec le retour de la convention signée.
Le solde restera à devoir à réception de facture à l'issue de la formation.

Séminaire : les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé. Un virement de 50 % devra être émis le jour de la signature du bon de commande, le solde devra nous parvenir impérativement 1 mois avant la date de début de la manifestation.

En cas de non paiement du solde, l'acompte restera dû en dédommagement des frais occasionnés (résa hôtel, chambre, repas, salle etc..)

REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectuera par virement bancaire

RIB : BNP PARIBAS

Ou

RIB CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 3000 4019 4300 0100 1995 459

IBAN : FR76 1910 6000 0843 6779 0249 476

BIC : BNPAFRPPXXX

BIC : AGRIFRPP891

CARADYN

CARADYN

ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants de problème technique ou cas de force majeure (pandémie...). Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Un remboursement ou un report seront possibles que si l'annulation nous parvient au moins 45 jours avant la date du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants de problème technique ou cas de force majeure (grève, pandémie, acte de puissance publique, hostilités, guerre, catastrophe naturelle, incendie, inondations, etc...). Conformément aux disponibilités de l'article 1134 du Code Civile, les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'un événement d'une inexécution du contrat causé par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.